



رِجَالٌ لَا تُلْهِمُهُمْ تِجَارَةٌ وَلَا يَنْعِزُ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَإِيمَانُ الرَّبُوتِ
يَخَافُونَ يَوْمًا تَنَقَّلُ فِيهِ الْقُلُوبُ وَالْأَبْصَارُ.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

الَّتَّاجِرُ الصَّدُوقُ الْأَمِينُ مَعَ النَّبِيِّنَ وَالصِّدِيقِينَ وَالشَّهِداءِ.

NOTRE PROPHÈTE (S.A.S) ET L'ÉTHIQUE DU COMMERCE

Chers croyants,

Un jour, un compagnon vint auprès du Prophète bien-aimé (s.a.s) et lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Je me consacre au commerce. Lorsque j'achète une marchandise, j'annonce un prix bas puis je l'augmente progressivement. Lorsque je vends, je commence par un prix élevé puis je le baisse. Ce que je fais est-il juste ? » Le Messager d'Allah (s.a.s) répondit alors : « Ne fais jamais ce que tu viens de décrire ! Si tu veux acheter quelque chose, dis son vrai prix. Qu'on te la vende ou non. Si tu veux vendre, dis aussi le prix réel. Qu'on te l'achète ou non. »¹

Chers frères et sœurs,

L'un des sujets importants sur lesquels insiste notre noble religion, l'Islam, est l'éthique commerciale. Au cœur de cette morale islamique du commerce se trouve la sensibilité au licite (halal) et à l'illicite (haram). Le verset: « وَأَقِيمُوا الرُّونَ بِالْقِسْطِ وَلَا تُخْسِرُوا الْمِيزَانَ »² nous ordonne d'établir la justice dans la mesure et le poids. Il s'agit de fonder les transactions sur la vérité et l'honnêteté, et d'éviter toute forme de mensonge ou de tromperie.

Chers musulmans,

Le plus bel exemple pour notre vie commerciale est le Prophète d'Allah (s.a.s), lui-même commerçant. Avant même la prophétie, il était connu sous le nom de « Al-Amîn », c'est-à-dire « le digne de confiance ». Le Prophète bien-aimé (s.a.s) a encouragé le travail et le gain licite. Il a condamné la paresse et la mendicité. Il a mis en garde contre ceux qui introduisent la tricherie dans leur balance, le mensonge dans leurs paroles, et le haram dans leurs gains, les avertissant du châtiment de l'Enfer.

Chers croyants,

Hélas, aujourd'hui nous vivons les jours que le Prophète (s.a.s) avait prédits lorsqu'il dit : « Viendra un temps où l'homme ne se souciera plus de savoir

si son gain provient du halal ou du haram. »³ Certains, pris par l'envie de gagner davantage ou de s'enrichir rapidement, ont perdu toute sensibilité au licite et à l'illicite. Selon l'Islam : présenter une marchandise autrement que ce qu'elle est en réalité, faire du marché noir, pratiquer l'usure ou le stockage abusif, ne pas tenir ses promesses ou faire des engagements irréalisables, appliquer des tarifs différents aux clients selon leur origine, profiter des périodes de crise, de rentrée scolaire ou de mutation pour augmenter les loyers ou les prix, tout cela est haram, relève du péché et constitue une atteinte aux droits d'autrui.

Cacher délibérément les défauts d'un produit, acheter en profitant de l'ignorance ou de la détresse du vendeur, c'est du profit illicite, c'est une trahison envers l'effort fourni. Le Prophète (s.a.s) a clairement averti : « Le musulman est le frère du musulman. Il ne lui est pas permis de vendre à son frère une marchandise défectueuse sans l'en informer. »⁴

Chers musulmans,

Notre noble peuple a transmis l'éthique commerciale du Prophète (s.a.s) à travers l'institution des Ahîs. L'Ahîlik est une école spirituelle où la bonté se tisse à l'étal, où la sueur se mêle à la prière, où le gain se cumule non seulement dans la poche mais aussi dans le cœur. Comme dit notre Seigneur : « Des hommes qu'aucun négoce ni transaction ne détournent de la joie d'exalter le Seigneur, d'accomplir la salât ou de faire l'aumône zakât, car ces hommes redoutent un jour où les cœurs seront bouleversés et les regards annihilés d'épouvante. »⁵ Les ahîs sont un groupe de croyants qui n'abandonnent jamais l'adoration pour le commerce, qui inscrivent la foi au fond de leur cœur. Ce qu'il nous revient de faire aujourd'hui, c'est de redonner vie à cet esprit dans notre commerce. Cherchons notre subsistance par des voies licites. N'oublions jamais : la baraka du commerce est dans la sincérité, sa paix est dans le licite, son véritable profit est dans la satisfaction d'Allah.

Je termine mon sermon par cette bonne nouvelle annoncée par le Prophète bien-aimé (s.a.s) : « Le commerçant honnête et digne de confiance sera, au Jour du Jugement, avec les Prophètes, les véridiques et les martyrs. »⁶

¹ Ibn Maja, Tijara, 29.

² Ar-Rahman, 55/9.

³ Bukhârî, Bouyou', 23.

⁴ Ibn Maja, Tijara, 45.

⁵ An-Nur, 24/37.

⁶ Tirmidhi, Bouyou', 4.

